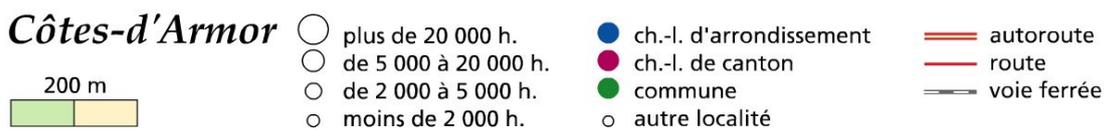


La pratique sportive

pour tous

dans les Côtes d'Armor



1. Données générales sur le territoire et la pratique sportive

Le département des Côtes d'Armor compte 620 000 habitants pour 355 communes. Les Côtes d'Armor sont le département qui a le taux de pauvreté le plus important de la région Bretagne. La part des 55/79 ans parmi la population de ce département (notamment en Centre Bretagne) est également la plus importante de la Bretagne. Avec 87 habitants par km², les Côtes d'Armor ont la densité la plus basse de la région et l'écart avec les autres départements bretons augmente progressivement. Cette densité est nettement supérieure au nord du département – territoires côtiers et abords de la N12 notamment – (50 à 100 habitants/km²) par rapport au sud (moins de 50 habitants/km²), à l'exception de Loudéac. Le nord du département regroupe une population plus jeune et plus nombreuse (85 % des costarmoricens) que le sud des Côtes d'Armor. La population du nord du département augmente progressivement alors que la population du sud des Côtes d'Armor stagne ou diminue dans de nombreux territoires. Ce département fortement rural compte 106 communes de moins de 500 habitants. Il existe 8 EPCI. Parmi ceux-ci, Saint-Brieuc Armor Agglomération est celui qui a le plus grand nombre d'habitants et la plus grande densité de population, bien qu'il soit un des plus petits EPCI du département en termes de surface et de communes concernées. Dinan Agglomération, Leff Armor Communauté et Lamballe Terre et Mer sont les 3 EPCI dont la population croît significativement. Loudéac Communauté Bretagne Centre et la Communauté de communes du Kreiz Breizh (Bretagne centre également) sont les 2 EPCI ayant une densité de population nettement inférieure aux autres territoires. Les bassins de vie et zones d'emploi du département se structurent autour de quelques communes : Lannion, Guingamp, Loudéac, Saint-Brieuc et Dinan. Les principales unités urbaines du département (liées aux volumes de bâti et d'habitants) sont situées au nord du département (Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan), Loudéac étant la seule commune du sud du département qui regroupe un nombre d'habitants et un volume de bâti significatif. À l'échelle des aires urbaines (ensemble d'unités urbaines), le déséquilibre nord/sud est également important. Les zones de revitalisation rurale sont situées dans le sud du département, notamment au sud-ouest (Rostrenen/Callac) et au sud-est (Merdrignac) du département mais également autour de Loudéac. La question de la mobilité qu'implique une pratique sportive est un enjeu fort dans un département dans lequel le véhicule personnel est le moyen de déplacement privilégié (notamment dans ces zones rurales moins desservies). Les personnes n'ayant pas de véhicule ou de permis sont donc moins susceptibles de pratiquer une activité sportive, notamment dans les zones rurales à la fois moins desservies par les transports en communs et comptant moins d'équipements sportifs.

La cartographie des équipements sportifs illustre aussi ce déséquilibre nord/sud puisque, pour 6 zones regroupant un nombre important d'équipement dans le nord du département (Lannion, Guingamp, Paimpol, Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan), on en recense une dans la partie sud (Loudéac). Le sud du département présente un faible nombre d'équipements pour 10 000 habitants, les Côtes d'Armor étant globalement le département breton ayant la plus faible concentration en ERP sport en comparaison de sa population. Si on détaille les équipements par type de pratique, on peut constater que le territoire de Leff Armor Communauté est peu pourvu en bassins de natation. Les équipements de forme et de santé, les pistes d'athlétisme et les salles de sports de combat sont peu représentées ailleurs qu'autour de Saint-Brieuc. Les centres équestres, structures d'escalade, petits terrains de sports collectifs, équipements sportifs de nature et équipements de sports urbains sont rares sur la totalité du département. Les grands terrains de sports collectifs, à l'inverse, sont plus représentés dans les Côtes d'Armor que dans les autres départements bretons en comparaison de la population départementale. Le croisement entre la répartition des équipements sportifs et la répartition des clubs montre que le territoire de Lannion Tregor Communauté compte un nombre très réduit d'équipements comparé au nombre de clubs existant, tout comme le territoire de Loudéac. Un territoire à la fois côtier et rural comme les Côtes d'Armor compte un nombre important d'équipements de sports nautiques, sports ruraux et sports de nature, dont la mise en accessibilité notamment représente du coup une complexité et un enjeu forts.

Les Côtes d'Armor représentent 17 % du nombre total de licenciés sportifs bretons et 20 % des équipements sportifs bretons, ce qui les positionne en dernière position parmi les différents départements de la région. La moitié des EPCI bretons les moins développées (nombre d'habitants, de jeunes scolarisés, de licenciés sportifs, de sportifs de haut niveau, d'équipements sportifs, de clubs affiliés à une fédération) sont situés dans les Côtes d'Armor. Le nombre moyen de licenciés par club est inférieur à 120 dans l'ensemble du territoire à l'exception de quelques associations briochines, contrairement aux autres départements qui comptent de nombreuses associations sportives accueillant plus de 150 licenciés. Le taux de pénétration de la pratique sportive dans le département (ratio entre nombre de licenciés et nombre d'habitants) est également faible en comparaison des autres départements, principalement au sud des Côtes d'Armor. Les sports de nature et l'athlétisme, notamment, sont peu développés dans ce département.

Parmi les 115 disciplines sportives organisées par une fédération sportive à l'échelon national, 70 sont représentées dans le département dont une cinquantaine sont fédérées par le CDOS. Les projets mis en œuvre sont fortement centrés sur la pratique compétitive (écoles de sport, stages et compétitions, structures d'entraînement). L'écart entre les activités principales des clubs (compétitions) et les priorités du CNDS (sport pour tous) a pour conséquence un nombre réduit de dossiers CNDS déposés. En 2018, 79 demandes de financement de clubs ont été recensées (pour un total de 59 clubs différents). Ce volume fait des Côtes d'Armor le département ayant formulé le moins de demandes, y compris en comparaison de la population départementale.

2. Sport et handicaps

7,3 % de la population costarmoricaine est reconnue handicapée par la MDPH. Ce chiffre n'intègre que les personnes ayant fait une demande de reconnaissance (carte d'invalidité, allocation, matériel spécifique pris en charge, carte de stationnement...) ce qui laisse supposer que la population handicapée du département est plus importante que cela. S'agissant des personnes identifiées, elles se concentrent principalement dans les grandes villes du département : Lannion, Guingamp, Rostrenen et Saint-Brieuc notamment. Cette répartition peut s'expliquer en partie par les difficultés de déplacement rencontrées dans les zones rurales, qui seraient renforcées par le handicap.

Sur presque 44 000 personnes recensées par la MDPH, 803 sont identifiées comme pratiquant une activité sportive au sein d'un club. Pour autant, ces chiffres sont à prendre avec du recul puisqu'ils n'intègrent ni les pratiquants sportifs hors clubs ni les sportifs handicapés qui n'ont pas souhaité s'identifier en tant que tel. Sur 2500 associations sportives costarmoricaines, 84 déclarent accueillir des personnes handicapées ce qui représente 33 disciplines soit une offre variée. Les associations qui accueillent des personnes handicapées mais souhaitent que cette situation reste marginale ne sont très probablement pas intégrées à ce chiffre. Concernant le cadre de pratique de ces personnes, 66 % pratiquent dans un club affilié à une fédération spécifique, 14 % dans un club intégré à un établissement social/médico-social, 18 % dans un club affilié à une fédération « valide ». Les activités sportives se déroulent majoritairement dans le secteur de St Brieuc et intègrent principalement des jeunes (6 à 14 ans) et des seniors (+ de 65 ans). Les freins à la pratique qui sont identifiés concernent le transport, les coûts de pratique, le manque de sensibilisation des encadrants à la prise en charge de ces publics, l'inadaptation (perçue) de la pratique à certains types de handicaps, le besoin d'informations sur l'offre de pratique existante, l'enjeu de la sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive sur la santé.

Dans l'ensemble du département, 562 équipements sont identifiés par le Ministère chargé des sports comme étant accessibles (aire de jeu, vestiaires, sanitaires) aux personnes ayant un handicap physique, 9 sont déclarés accessibles aux personnes ayant un handicap sensoriel et 7 sont réputés accessibles à l'ensemble de la population en situation de handicap. Ce constat est à nuancer pour deux raisons. Tout d'abord, ces chiffres montrent une méconnaissance manifeste des conditions d'accessibilité d'un équipement aux personnes handicapées sensorielles. De plus, un équipement non accessible du point de vue réglementaire à une catégorie de population regroupant différents types de handicap n'empêchera souvent pas la pratique de certains autres types de handicap ou de certaines personnes ayant un handicap plus léger ou une autonomie plus importante.

Le Ministère chargé des sports identifie au travers du Handiguide des sports 102 structures sportives costarmoricaines qui déclarent accueillir des personnes handicapées. Parmi celles-ci, 90 sont des associations sportives. 8 sont situées au sud du département (au sud de Quintin). Les différents types de handicap sont accueillis de façon égale, seul le polyhandicap est pris en compte dans seulement 23 structures. Les disciplines sportives les plus représentées sont le canoë kayak (6 structures), l'équitation (6 structures) et la natation (5 structures).

Parmi ces structures sportives référencées dans le Handiguide, 24 sont identifiées par la DRJSCS Bretagne comme proposant des conditions d'accueil des personnes handicapées particulièrement adaptées (accessibilité de la structure et formation de l'encadrement notamment).

Le comité départemental du sport adapté regroupe 15 structures sportives ou sections dont 4 dans le sud du département. La natation et le tennis sont les disciplines les plus représentées (3 associations sportives). De nombreux événementiels sont organisés tout au long de l'année (compétitions sportives au sens large). Une formation est organisée et se concrétise par plusieurs sessions au cours de l'année, en partenariat avec la DRJSCS Bretagne et le comité départemental handisport.

Le comité départemental handisport fédère 7 clubs et 16 sections sportives. Les disciplines sportives les plus représentées sont l'athlétisme et la natation (4 clubs). Comme pour le comité départemental de sport adapté, des événementiels sont organisés en nombre pendant l'année et des sessions de formations sont proposés en partenariat avec le CDSA et la DRJSCS.

En 2018, 19 clubs ont demandé un financement CNDS pour la mise en œuvre d'une action

structurante identifiée à destination des personnes handicapées. Cela montre que l'appropriation du handicap par le mouvement sportif doit encore être renforcée. Parmi ces associations sportives, 14 sont labellisées par la DRJSCS, ce qui montre que le label identifie effectivement les structures les plus impliquées. En termes d'affiliation fédérale, 5 clubs sont rattachés à la FFH, 4 à la FFSA et 3 à la Fédération Française de Tennis. Ces actions concernent principalement la formation de l'encadrement, l'aide à la prise de licence, la mise à disposition de matériel, la mise en place de créneaux de pratique spécifiques.

3. Sport féminin

La pratique sportive féminine est par définition complexe à identifier et caractériser puisqu'elle est totalement intégrée à la pratique sportive globale. Une enquête récente menée dans le département permet cependant de mieux connaître les caractéristiques de la pratique sportive des costarmoricaines.

75 % des femmes de plus de 18 ans déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine contre 81 % des hommes. La pratique d'une activité sportive par les femmes est directement liée à l'âge et à la situation familiale : la pratique est la plus élevée chez des femmes de moins de 20 ans, en couple ou non et sans enfant. Elle baisse avec le nombre d'enfants, contrairement à la pratique des hommes qui croît autour de 20 ans mais également de 40 à 50 ans quand ils sont en couple avec enfant(s). Les femmes pratiquent moins au sein de clubs sportifs que les hommes : 61 % pour les femmes contre 67 % pour les hommes. Par ailleurs, la pratique en club est liée au type de communes, avec une plus forte pratique en club dans les communes rurales qu'urbaines. Les femmes pratiquent moins la compétition que les hommes : 28 % pour les femmes contre 46 % pour les hommes. Cet écart s'explique par différentes raisons :

- les femmes pratiquent plus souvent des activités sous forme de sport loisir ;
- les femmes disent ne pas être intéressées par la compétition ;
- les femmes doutent de leur capacité à s'engager en compétition.

Pour les filles (moins de 18 ans), le manque d'intérêt pour la compétition est lié aux contraintes qu'elle engendre (trop de déplacements, chronophage). 90 % des filles déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine. Comme leurs aînées, elles sont moins nombreuses à pratiquer au sein d'une association sportive et privilégient la pratique dite « libre ». Le constat est le même au sein du sport scolaire : elles mettent en avant une offre d'activités non adaptée à leurs envies et partagent avec les garçons le souhait de ne pas faire de compétition dans le cadre scolaire. On note par ailleurs que le passage dans la tranche d'âge 15-17 ans engendre un décrochage la pratique sportive plus net chez les filles que chez les garçons, notamment au niveau du sport scolaire.

Les femmes qui ne pratiquent pas ou peu d'activités sportives l'expliquent par les contraintes de la vie familiale et professionnelle ainsi que des horaires de pratique qui ne leur sont pas adaptés. Le coût de l'inscription est également mis en avant par les femmes faiblement qualifiées. La non ou faible pratique des femmes est aussi liée à quelques freins spécifiques tels que le rapport au corps. 40 % des personnes qui s'investissent dans la vie associative sportive sont des femmes. Quoique moins nombreuses, leur implication et leurs motivations sont les mêmes que celles des hommes. Le frein évoqué à l'engagement associatif est souvent l'incompatibilité de cet investissement avec les contraintes liées à la vie professionnelle ou familiale.

Selon leur type de pratique, les attentes des femmes varient. Ainsi, pour les pratiquantes loisirs et autonomes le développement d'activités multidisciplinaires (découverte de plusieurs sports au cours d'une même année) est plébiscité. Pour les non pratiquantes la mise en place de créneaux loisirs dans les clubs trouve un écho favorable. Les femmes souhaitent la mise en place d'activités avec des horaires adaptés mais également des propositions d'activités croisées parents/enfants.

Dans le cadre de la campagne CNDS 2018, une douzaine de demandes de financement sont identifiées pour des projets à destination des femmes. Ce chiffre est difficile à analyser car la pratique féminine est bien souvent pleinement intégrée à l'action globale des clubs et non pas isolée, ce qui la rend plus difficilement identifiable et mesurable. Compte tenu des freins détaillés précédemment, ces actions concernent non pas directement l'adaptation de la pratique sportive mais plutôt un travail sur le cadre de pratique. Ainsi, les actions de communication (sensibilisation à la pratique féminine, en interne comme en externe), de formation des encadrants, de mise en place de créneaux spécifiques (pour les pratiques sportives dans lesquelles la mixité est complexe) sont les plus répertoriées. Il est ensuite particulièrement important de veiller à ce que les pratiquantes qui

intégreraient les clubs suite à ces initiatives soient bien engagées dans une pratique pérenne. Pour cela, les clubs qui accueillent ces publics féminins doivent continuer à développer leur projet et faire régulièrement un bilan pour s'assurer que celui-ci correspond bien aux attentes des licenciées.

4. La pratique sportive dans les quartiers

Le département des Côtes d'Armor compte 3 contrats de ville (EPCI de Lannion, Saint-Brieuc et Dinan) et 7 quartiers prioritaires répartis au sein de 4 communes (Dinan, Lannion, Ploufragan, Saint-Brieuc). Ces quartiers regroupent une population totale de 12 000 habitants. Ces publics se caractérisent par un enracinement local fort qui implique le développement d'une offre sportive de proximité ainsi que par une moindre solvabilité et une préférence marquée pour la pratique sportive dite libre, hors du champ fédéral. Les Côtes d'Armor sont le département breton dont les habitants ont en moyenne le revenu médian le plus faible.

Le contrat de ville de Saint-Brieuc Armor Agglomération intègre 4 quartiers dont 3 situés à Saint-Brieuc et un à Ploufragan. Cela représente environ 8 000 habitants dont environ 4 000 pour un des quartiers de Saint-Brieuc. Environ 25 % des habitants de ces quartiers n'ont aucun diplôme, ce qui fait de l'emploi (et l'accompagnement vers l'emploi) une problématique forte.

Le contrat de ville de Lannion Tregor Communauté prend en compte 2 quartiers avec 2 000 habitants et environ 1 000 logements sociaux. Le taux de chômage est d'environ 35 % dans ces quartiers (9 % pour l'ensemble des Côtes d'Armor).

Le contrat de ville de Dinan Communauté prend en compte un quartier prioritaire de 1 400 habitants soit 13 % de la population de la commune. 45 % des résidents de ce quartier n'ont pas d'emploi. Pour autant, la proximité immédiate du centre-ville donne au quartier une forte dynamique avec une offre de services importante.

Ces différents territoires sont l'objet d'une action particulièrement volontariste de l'État, qui se traduit par des moyens financiers importants au titre de la politique de la ville comme du sport mais également par une veille et un accompagnement des projets associatifs locaux.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture (Saint-Brieuc, Lamballe, Bégard, Quintin), les missions locales (Guingamp, Dinan, Lannion, Loudéac, Rostrenen, Saint-Brieuc), les centres sociaux (Lannion, Paimpol, Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan, Ploufragan, Plédran) et quelques associations (Culture Zatous, Le Cercle, AS Ginglin, Unvsti à Saint-Brieuc, Maison de l'Argoat et EA Guingamp à Guingamp, la Chamaille à Dinan, Beauvallon association à Lannion,...) sont les principales têtes de réseau en matière de pratique sportive/de loisirs de ces publics. En effet, la mobilité réduite de ces jeunes ainsi que leur préférence pour un accompagnement porté par une personne qu'ils ont préalablement identifiée rend indispensable une action très locale.

Les actions menées dans les territoires à destination de ces publics sont par exemple la facilitation de l'accès à la pratique sportive (maîtrise des coûts notamment), la mise en place de séjours de loisirs sportifs pendant les périodes de vacances, des journées d'initiation à la pratique sportive, des séquences de sensibilisation/formation des bénévoles à la prise en compte de ce public, la formation de ces jeunes aux métiers de l'encadrement... . Contrairement au sport et handicaps ou au sport féminin, le sport dans les quartiers ne peut se développer autour de grandes métropoles dont le rayonnement engloberait la majeure partie du territoire. Compte tenu de la moindre solvabilité de ces publics, de leur difficulté à se déplacer pour des raisons principalement financières et de leur souhait d'une implantation territoriale extrêmement localisée, il est ici nécessaire de leur proposer des pratiques sportives au plus près de leur lieu de vie.

Au titre du CNDS 2018, une trentaine de clubs ont mis en place une action structurante identifiée dans le champ de l'insertion par le sport (hors emploi aidé). Ce chiffre important est lié au contexte départemental. Les actions concernent notamment l'intégration dans les clubs de jeunes issus de QPV, une aide à la prise de licence ou à l'achat de matériel. Une analyse des porteurs de projet par EPCI montrent que les dossiers ont été déposés très majoritairement par des structures appartenant à Saint-Brieuc Armor Agglomération (35 % des demandes) ou à Lannion Tregor Communauté (18 %). Les structures implantées au sein de Loudéac Communauté Bretagne Centre (8 %) et la Communauté de Communes de Kreiz Breizh (7 %), soit la plupart des territoires dont le développement est une priorité, ont formalisé un moins grand nombre de demandes. Cela montre que les territoires qui ont le plus besoin de soutien sont peut-être aussi les moins à même d'en formaliser la demande.

5. La pratique sportive dans les territoires ruraux

105 communes du département sont classées en ZRR en 2018 soit presque 1/3. Elles se concentrent très majoritairement dans le sud-ouest du territoire (GPAAA sud, CCKB et LCBC). La totalité du département est en contrat de ruralité à l'exception de Lannion et de l'aire urbaine de St Briec. Cela confirme que les Côtes d'Armor sont un territoire très rural.

La pratique sportive dans ces zones rurales est principalement centrée autour de quelques villes de taille moyenne (Rostrenen, Guerlédan, Loudéac et Merdrignac notamment) qui accueillent en partie des pratiquants des communes environnantes. Ce rayonnement est également lié à la répartition des équipements sportifs, les 4 villes citées étant mieux dotées que les autres communes qui comptent souvent une salle multisports comme principal équipement. Ces relatives carences en équipements sportifs ont vocation à être progressivement réduites par la mobilisation des financements DETR. En matière d'équipements sportifs, le canton de Callac est une exception puisqu'il concentre le nombre d'équipements sportifs par habitant le plus élevé du département. La pratique sportive dans ce territoire très rural (GPAAA sud) se concentre fortement autour de la commune de Callac.

Le développement des pratiques sportives à Loudéac (vélodrome), Rostrenen (sport connecté) et Guerlédan (base nautique) notamment crée une dynamique territoriale. Les pratiques sportives mises en place dans ces territoires impliquent majoritairement des jeunes scolaires et des personnes âgées.

Ces zones rurales voient également la mise en place de jeux sportifs traditionnels bretons, ce qui peut correspondre aux envies d'une partie de cette population (canton de Callac et environs).

Peu de demandes de financements (sport ou FDVA) sont formulées par des porteurs de ces territoires à l'exception de Loudéac (équipements) et Guerlédan (dispositif « J'apprends à nager »).

Les communes et/ou offices des sports sont les principaux acteurs du sport dans ces territoires.